

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 62 du 5 décembre 2014

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte 2

DÉCISION N° 343215/DEF/SGA/DRH-MD/SRHC/GPC/DGM
portant abrogation de textes.

Du 7 avril 2014

DÉCISION N° 343215/DEF/SGA/DRH-MD/SRHC/GPC/DGM portant abrogation de textes.

Du 7 avril 2014

NOR D E F P 1 4 5 2 2 0 6 S

Textes abrogés :

Délégation de gestion du 4 septembre 2009 (BOC N° 37 du 2 octobre 2009, texte 3 ; BOEM 106.6).

Délégation de gestion du 4 septembre 2009 (BOC N° 37 du 2 octobre 2009, texte 4 ; BOEM 106.6).

Référence de publication : BOC n° 62 du 5 décembre 2014, texte 2.

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- délégation de gestion du 4 septembre 2009 entre le directeur des ressources humaines du ministère de la défense et le directeur de l'établissement du service national Ile-de-France ;

- délégation de gestion du 4 septembre 2009 entre le directeur des ressources humaines du ministère de la défense et le directeur de l'établissement du service national Sud-Est.

2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
directeur des ressources humaines du ministère de la défense,*

Jacques FEYTIS.